



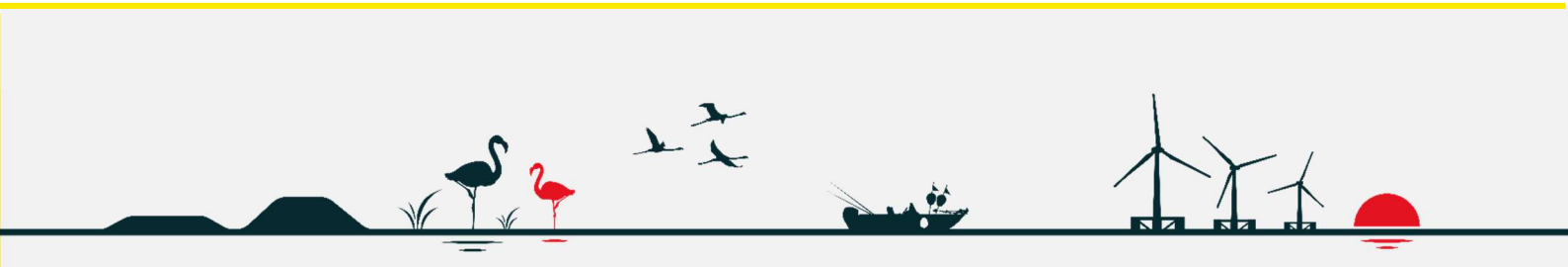
Éoliennes
flottantes
d'Occitanie



Organisation industrielle prévisionnelle du Projet des Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO)

EFLO

Juin 2026

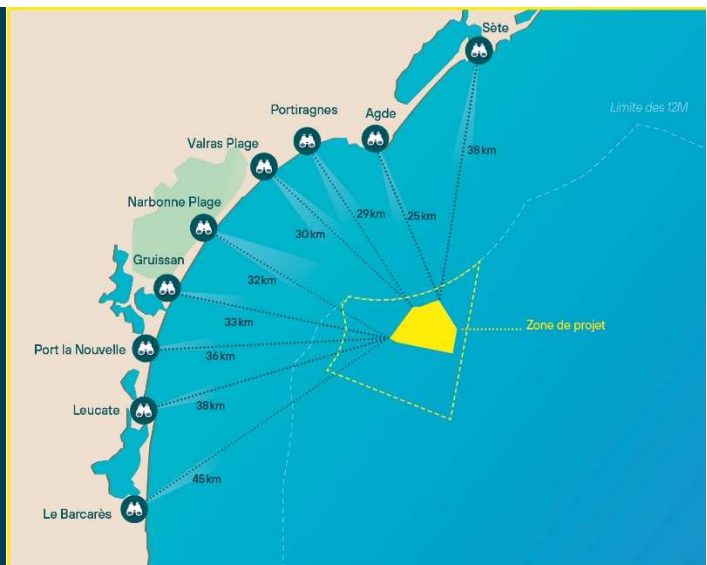


1. Introduction

Le 27 décembre 2024, le ministre chargé de l'énergie a désigné le Consortium constitué d'Ocean Winds et d'Eolien en Mer Participation (La Banque des Territoire, Groupe Caisse des Dépôts), lauréat du site situé au large de la Région Occitanie dénommé Projet 1 de l'AO6 (« Narbonnaise »). Le consortium a constitué la société **EOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)**, société porteuse du Projet du même nom, d'environ 250 MW en éolien flottant localisé au large des départements de l'Aude et de l'Hérault, en Région Occitanie. Le Projet est actuellement en phase de Développement.

Le Projet EFLO en chiffres

- Parc éolien d'environ 250 MW (maximum 280 MW)
- Eoliennes installées sur fondations flottantes
- Maximum de 19 éoliennes
- Equivalent de la consommation de près de 500 000 habitants
- Raccordement au réseau sous responsabilité directe de RTE

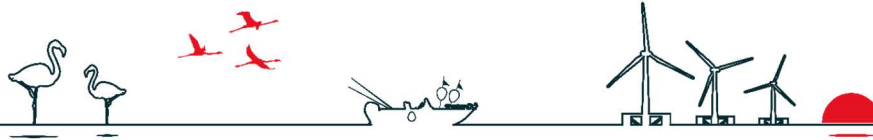


Principales caractéristiques et localisation du Projet EFLO

Ce document s'inscrit dans le cadre du Cahier des charges de l'appel d'offres « AO6 » qui stipule dans l'Article 6.11.6 qu'à compter de la date située 6 mois après son attribution, le lauréat communiquera sur le site internet du Projet un document rédigé en français indiquant, sous réserve du secret industriel et du secret des affaires, les éléments de **l'organisation industrielle prévisionnelle du Projet**.

Ce document, **prévisionnel et indicatif**, sera actualisé tous les ans sur le site internet pour refléter les évolutions de l'organisation industrielle du Projet.

Le Cahier des charges précise que les dispositions dudit Article ont pour seul objet d'informer les autorités administratives, les entreprises auxquelles le Producteur pourrait avoir recours dans le cadre du Projet et le public sur l'organisation industrielle prévisionnelle du Projet.



Dans le cadre de son Offre, le Projet EFLO a pris divers **engagements** dont :

- Une **participation forte des PME**, avec un minimum de 10% du coût total des prestations pour chaque phase du projet, du développement à l'exploitation, tout en contribuant au développement du tissu industriel local ;
- Une **démarche ambitieuse d'insertion professionnelle** au bénéfice d'une part de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ou en situation de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Contribuer à hauteur de 5 millions d'euros au **financement d'actions territoriales**, en lien avec les enjeux socio-économiques du Projet ;
- **Minimiser l'empreinte carbone et recycler** les composants en fin de vie, en particulier pales et aimants permanents.

Aussi, au niveau national, 6 clusters d'entreprises régionaux ont pris l'initiative de proposer une **charte** « *d'engagement à contribuer à la structuration régionale d'une filière industrielle française* » : Normandie Maritime, Bretagne Ocean Power, Neopolia, Wind'occ, Aquitaine Blue Energies, SudEole. OW a signé cette charte dans le cadre de l'AO6.

Les points principaux de cette charte sont les suivants :

- Adopter un **comportement commercial et d'achat respectueux** des entreprises et particulièrement des TPE-PME françaises ;
- Mettre en place une méthodologie de sélection des fournisseurs permettant d'améliorer **l'accès au marché des TPE-PME et ETI**, au travers des plateformes proposées par les clusters et/ou groupements d'entreprises ;
- Partager un **retour d'expériences** sur la passation des marchés avec un représentant des clusters et groupements d'entreprises ;
- S'associer à des **projets de R&D** propres à la filière associant les TPE-PME et ETI, les acteurs académiques et les usagers de la mer, régionaux et nationaux ;
- **Porter les engagements** de la charte auprès des fournisseurs de rang 1 et les inciter à partager ces engagements avec leurs fournisseurs directs ;
- S'engager à **promouvoir la charte** auprès de l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

2. Planning et grands jalons du Projet

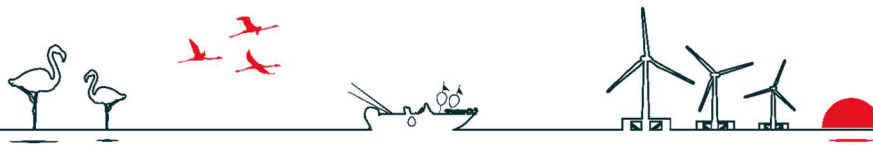
Lauréat de l'appel d'offres dit « AO6 », le Projet EFLO doit encore passer de **nombreuses étapes** avant de débiter sa construction puis, à l'issue de celle-ci, entamer sa phase d'exploitation-maintenance. En particulier, il devra obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires, purgées de tout recours, réaliser des études de site complémentaires, les études d'ingénieries et de conception, monter son financement, etc. Il en va de même pour son raccordement au réseau électrique, directement géré par le gestionnaire de réseau français, RTE, et donc non abordé dans le présent document.

L'autorisation administrative s'inscrit dans le nouveau cadre de la loi dite « ESSOC » qui permet au projet d'être autorisé sur base d'enveloppes (fourchettes de valeur ou options des principaux paramètres techniques). Ainsi, tant le cadre fixé par le Cahier des charges que celui de l'autorisation administrative à laquelle il est soumis, donnent au projet une grande **marge de flexibilité** dans laquelle vont pouvoir évoluer l'ensemble des études nécessaires à sa définition, tout en permettant de tirer bénéfice des évolutions technologiques continues dans l'éolien offshore, en particulier flottant, d'ici à sa construction.

Ainsi, les **choix techniques et industriels définitifs** n'interviendront qu'à l'horizon 2028/2029, fonction des étapes précédentes, en particulier administratives (autorisations administratives purgées de tout recours). Sur base de ceux-ci, les principaux contrats (lots principaux) seront finalisés et l'économie du projet précisée, conduisant à la **Décision Finale d'Investissement**, décision prise par les actionnaires du Projet actant le passage à la **phase de Construction** et la signature des principaux contrats. Suivra le **Bouclage Financier**, actant le financement du Projet auprès de prêteurs externes, dans le cas d'un Financement de projet comme envisagé sur le projet EFLO, qui permettra l'activation des principaux contrats via l'émission de « *Notice to Proceed* » (NTP). Si à ce stade les principaux lots auront été contractés, ainsi que divers sous-lots par l'intermédiaire des sous-traitants retenus, une multitude de prestations et divers services resteront encore à allouer par ceux-ci ou directement par le Projet.

Il en va de même pour la **phase d'Exploitation-Maintenance**, une fois le Projet ayant atteint le jalon de **Mise en Service Industrielle** (MSI) dont les principaux lots auront déjà été attribués durant la phase de Construction puis tout au long de son exploitation (notamment lors de jalons de renouvellement des contrats initiaux).

A l'issue de la phase d'Exploitation-Maintenance, viendra la **phase de Démantèlement** qui mobilisera là-aussi de très nombreuses et diverses compétences, souvent très similaires à celle mobilisées en phase Construction, et qui seront contractualisées les dernières années



d'exploitation. Elle mobilisera en outre des compétences spécifiques en recyclage des composants en fin de vie, conformément à la réglementation et aux engagements pris en la matière.

Le planning du projet et ses principaux jalons sont résumés dans le graphique suivant :



Macro-planning prévisionnel et principaux jalons du projet

3. Allotissement prévisionnel

3.1 Organisation et principales activités en phase Développement

Pendant la phase de développement actuellement en cours, le Projet EFLO est développé par la société Ocean Winds (OW), filiale d'Engie et d'EDPR, qui a recours à divers bureaux d'études, d'ingénierie et de conseils pour l'appuyer dans notamment :

- L'information, la concertation et la communication locale ;
- L'analyse des nombreuses études déjà réalisées par ou pour le compte de l'État ;
- La réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, en coordination notamment avec RTE, et le suivi des démarches d'autorisation administratives ;
- Les études de site et de conception du Projet : études géophysiques et géotechniques, météocéaniques, l'avant-projet sommaire et l'ingénierie détaillée des flotteurs, ancrages et câbles, et les études de couplage entre flotteur et éolienne réalisées par des sociétés d'ingénierie spécialisées et/ou les fournisseurs retenus ;
- La certification du projet ;
- Divers conseils juridique, technique, financier et assurantiel, notamment pour le montage financier du projet, dont l'investissement et financement participatif ;
- L'appui à la gestion de projet, la gestion des risques, la gestion documentaires, l'informatique, etc.
- Le processus de sélection de projets ciblés par le financement d'actions territoriales.





Lidar flottant installé sur site, Groupe de Travail environnement et dépôt des demandes administratives, Projet EFGL (OW)

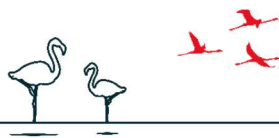
3.2 Principe d'allotissement

La société **Ocean Winds (OW)**, assurera pour le compte du Projet EFLO la gestion du Projet, la coordination entre les différents prestataires et le contrôle des risques, en particulier ceux liés aux interfaces entre ceux-ci, ainsi que des engagements pris par ces sous-traitants.

OW envisage sur le Projet EFLO une stratégie **multi-lots** basée sur un nombre limité de contrats industriels, ce qui permettra une allocation optimale des rôles et responsabilités des intervenants sur le Projet.

L'allotissement permet de **créer des ensembles cohérents** correspondant aux grandes fonctions techniques du projet. Chaque lot regroupe des prestations homogènes sur le plan industriel et technologique.

Ce choix favorise l'attribution de chaque lot à un **interlocuteur privilégié**, expert de son domaine, ce qui simplifie le pilotage du projet, le dialogue technique, le respect des délais et réduit les risques. La répartition par lot à des sous-traitants spécifiques prévoit que ces derniers aient aussi, dans leur stratégie de sous-traitance de leurs lots respectifs, des engagements socio-industriels, de recours aux PME et d'heures d'insertion professionnelle, de consultation de la chaîne de valeur locale, et ce jusqu'au rang 4.



3.3 Allotissement prévisionnel pour la phase Construction

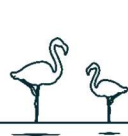
Le découpage par lots reflète les grandes étapes de la chaîne de production d'une éolienne flottante.
En voici les principaux :

Aérogénérateurs (éoliennes) :

- Fabrication des principaux composants des mâts
- Fabrication des différents composants et assemblage de la nacelle
- Fabrication des pales



Livraison des composants des éoliennes du Projet EFGL à Port-La Nouvelle (OW)



Flotteurs :

- Production des différents composants ou modules
- Assemblage du flotteur



Construction des flotteurs du Projet EFGL à Fos-sur-Mer (OW)

Systemes d'ancrage :

- Fabrication des systèmes d'ancrage (lignes d'ancrage et ancrés)



Ancres du Projet EFGL stockées à Sète (OW)



Câbles :

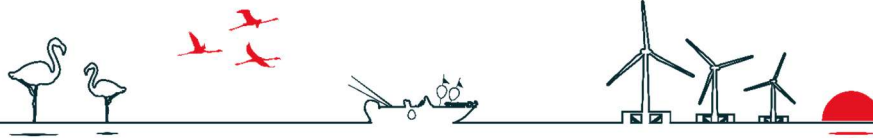
- Fabrication des câbles inter-éoliennes

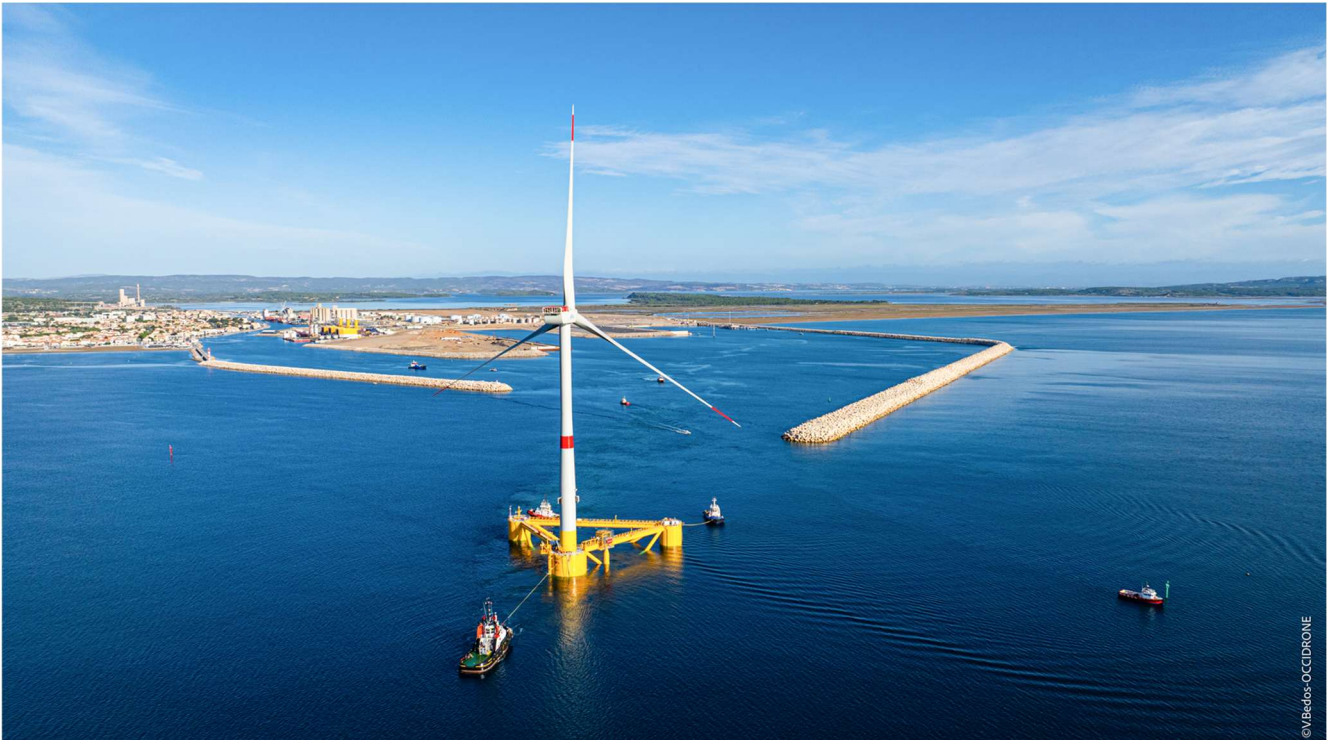


Pose du câble en mer du Projet EFGL (RTE)

Transport et Installation :

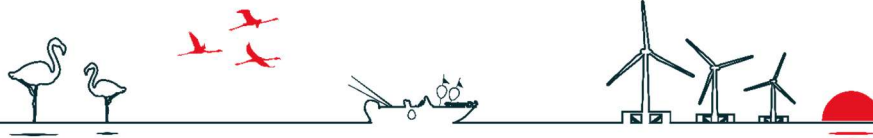
- Transport des différents composants vers le ou les ports logistiques et d'installation
- Gestion de la logistique et services connexes au sein du ou des ports logistiques et d'installation
- Intégration de l'aérogénérateur sur le flotteur
- Transport et installation et/ou connexion des composants du ou des ports vers le site du Projet





Installation en mer du Projet EFGL, Port-La-Nouvelle (OW)

Le graphique ci-dessous illustre la **répartition prévisionnelle actuellement envisagée** sur le Projet EFLO. Cette stratégie, encore purement indicative, vise à allouer à des contractants les lots constitués autour des principaux composants du parc éolien sous forme de contrats d'ingénierie, approvisionnement et fabrication (dit « EPC » pour « *Engineering, Procurement and Construction* »). En fonction des cas, la conception peut être réalisée en amont par des sociétés spécialisées en la matière (exemple des flotteurs) sous la coordination d'OW. L'installation peut être incluse dans ce même contrat, devenant alors un contrat dit « EPCI » (« *Installation* » s'ajoutant à l'EPC préalablement mentionné), ou confiée à une société spécialisée et disposant de ses propres moyens nautiques, comme illustré dans le graphique ci-dessous. Il convient de noter que dans le cas de l'éolien flottant, l'installation des composants de l'éolienne sur le flotteur se fait en milieu portuaire, bord à quai, contrairement à l'éolien offshore dit « posé », où cette opération est réalisée en mer, directement sur site.



STRATÉGIE CONTRACTUELLE DES LOTS PRINCIPAUX ENVISAGÉE

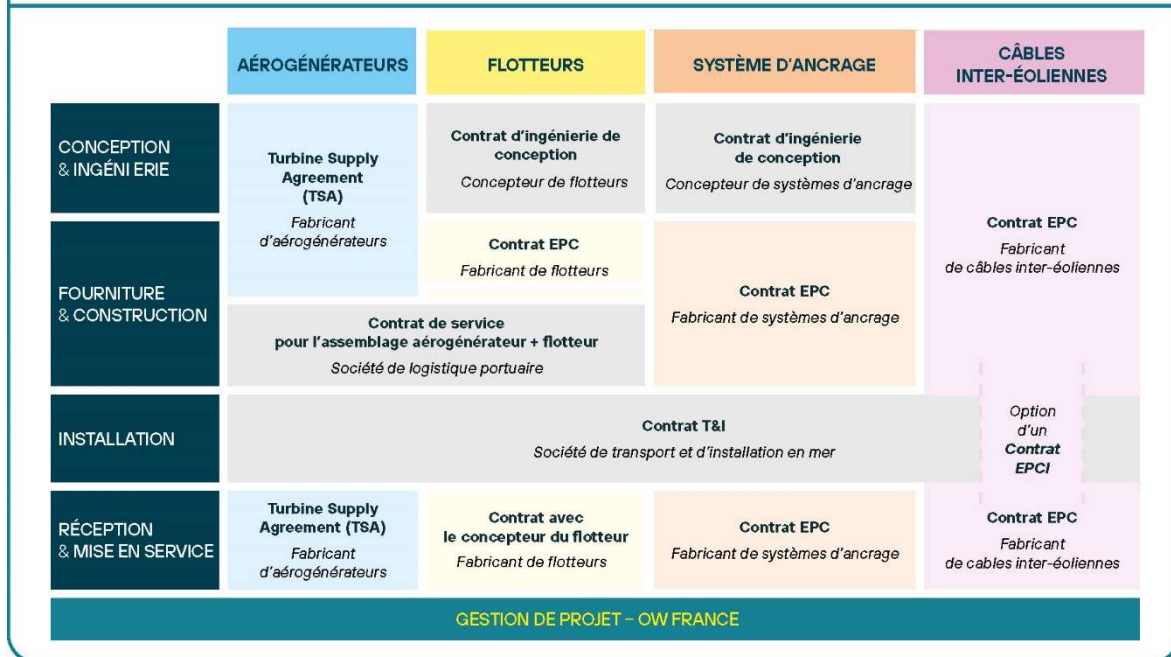


Illustration simplifiée de la stratégie contractuelle envisagée pour la phase Construction

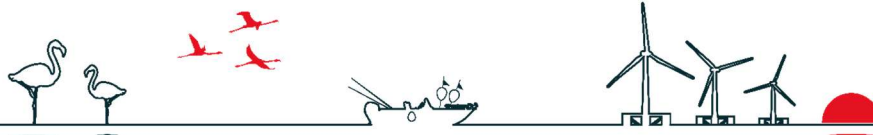
Durant cette phase et au-delà des activités de construction proprement dites, les actions de communication et concertation se poursuivront, de nombreuses études seront encore menées, par exemple pour mesurer les impacts sur l'environnement durant les phases d'installation.

Port La Nouvelle, hub régional de l'éolien en mer



A Port- La Nouvelle, la Région Occitanie et son concessionnaire, la SEMOP, ont investi depuis 2019 afin de doter le port d'une infrastructure capable d'accueillir les étapes nécessaires à la réalisation d'un projet éolien flottant. Grâce à ces aménagements, le port de Port-La Nouvelle a été en mesure d'accueillir les projets pilotes EFGL et Eolmed.

Afin d'être prêt pour les futurs parcs commerciaux, le port a conçu le projet NOUVEOL, dernière étape d'aménagement pour passer à l'échelle industrielle, actuellement candidat à l'appel à projets (AAP) France 2030 « Infrastructures portuaires » opéré par l'ADEME.



3.4 Allotissement prévisionnel pour la phase d'Exploitation Maintenance

La phase la plus longue de la vie du projet est celle de l'**exploitation et maintenance** du Parc éolien, une fois mise en service et en pleine capacité de production. Cette phase se caractérise par la mise en place de divers contrats de services pour les contrôles et l'inspection, le suivi, l'entretien et la maintenance des différents composants du parc éolien (aérogénérateurs, flotteurs, systèmes d'ancrage et câbles) suivant une stratégie industrielle prévisionnelle résumée dans la figure ci-dessous.

Pendant les premières années suivant la Mise en Service Industrielle, le Projet EFLO envisage de conclure :

- Avec le **fournisseur d'aérogénérateurs**, un contrat de services global pour l'entretien et la maintenance ;
- Un contrat de **services d'exploitation et de maintenance des flotteurs**, qui pourra également inclure l'inspection et l'entretien des lignes d'ancrage et des ancrages ;
- La gestion des **autres composants** de l'exploitation et de la maintenance de l'Installation (inspections et maintenance des câbles inter-éoliennes, logistique et services maritimes, gestion d'actif, suivis environnementaux...) sera réalisée par OW, qui pourra faire intervenir des spécialistes externes lorsque besoin.

À l'issue de cette période, OW France envisage d'assurer la réalisation des services d'exploitation et de maintenance du Projet EFLO en s'appuyant sur divers sous-traitants spécialisés ou par le biais du renouvellement ou adaptation des contrats initiaux.

STRATÉGIE ENVISAGÉE D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE			
ACTIVITÉS	PÉRIODE	CONTRAT	PRESTATAIRE
GESTION D'ACTIF	durée de l'exploitation	Contrat de gestion d'actif (« Operations Management Agreement », ou OMA) <i>Gestion opérationnelle et commerciale de l'installation.</i>	OW France
SERVICES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES AÉROGÉNÉRATEURS	les premières années	Contrat de services global d'exploitation et de maintenance (« Service and Maintenance Agreement », ou SMA) <i>Possibilité de prolonger le contrat au delà de la durée initiale</i>	Fournisseur d'aérogénérateurs
	les années suivantes	Contrat global d'exploitation et de maintenance <i>(hors remplacement des composants majeurs)</i>	OW France
		Contrat de service d'assistance technique (« Technical Assistance Agreement », ou TAA)	Fournisseur d'aérogénérateurs
		Accord cadres <i>Mise à disposition de services nécessaires au remplacement de composants majeurs, y compris la logistique lourde (ex : grue), la main-d'œuvre (techniciens spécialisés) et les ports.</i>	OW France et prestataires externes
SERVICES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES FLOTTEURS	durée d'exploitation avec renouvellement régulier	Contrat de services global d'exploitation et de maintenance (SMA) <i>Le Candidat envisage que le contrat soit conclu pour les premières années d'exploitation, ensuite OW aura la possibilité de le prolonger ou d'internaliser la maintenance.</i>	Concepteur des flotteurs OW France
SERVICES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES CÂBLES INTER-ÉOLIENNES	durée d'exploitation avec renouvellement régulier	Contrat de services d'exploitation et maintenance <i>Si un défaut est identifié alors que les actifs sont encore sous garantie, il sera pris en charge par le câblier.</i>	OW France et prestataires externes
MISE A DISPOSITION DU NAVIRE POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE	durée d'exploitation avec renouvellement régulier	Contrat de services pour la mise à disposition d'un navire de transport de personnel (« Crew Transfer Vessel »)	OW France et prestataires externes

Illustration simplifiée de la stratégie contractuelle envisagée pour la phase exploitation - maintenance

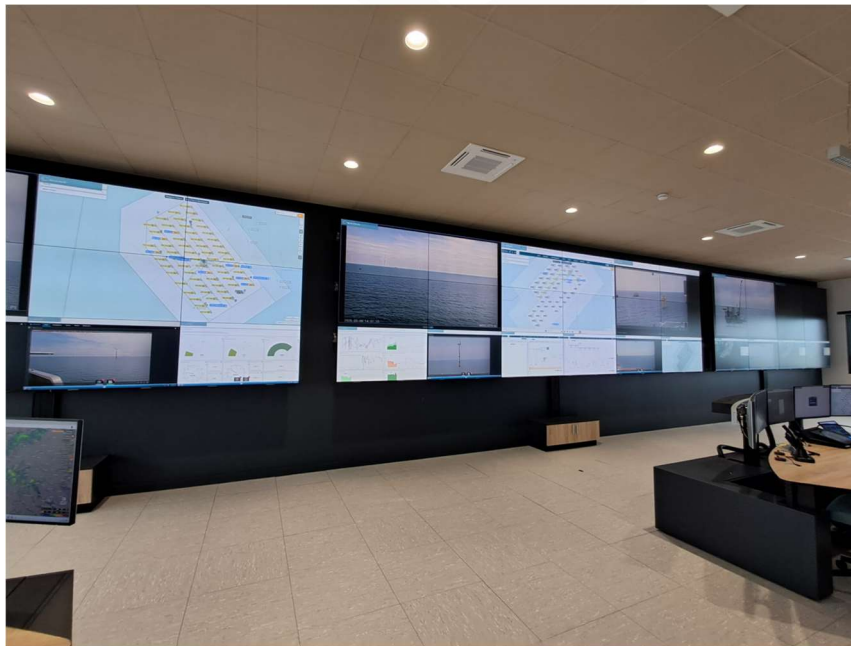
La gestion et la coordination de toutes les activités d'exploitation et de maintenance du Parc seront menées depuis la **base d'exploitation et de maintenance à terre** spécialement construite à cet effet, dans un port situé à proximité directe, comme Port-La Nouvelle par exemple. L'accès au Parc pour la réalisation d'activités courantes de maintenance se fera probablement à partir de navire de transport de personnel (« Crew Transfer Vessel » ou CTV), opérant quotidiennement depuis le port, voire de navires plus conséquents dits SOV (« Service Operation Vessel »). Ce type de navire sera affrété par le Candidat durant toute la période d'exploitation du Parc.



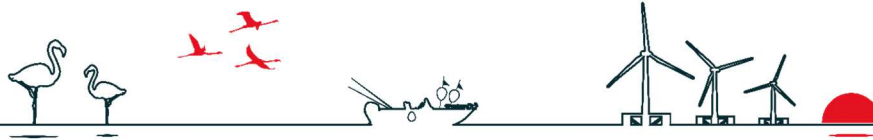
Opération de maintenance sur le Parc de Moray East, Ecosse (OW)

Si nécessaire, le remplacement des composants majeurs des aérogénérateurs sera effectué à quai après remorquage de l'ensemble flotteur / aérogénérateur à l'aide d'un navire spécialisé et de remorqueurs, ou voire directement sur site grâce à des moyens et navires spécialisés.

D'autres navires spécialisés seront par ailleurs régulièrement affrétés, en fonction des besoins, pour les activités de suivi des fonds marins, d'inspection des flotteurs, des câbles, et des systèmes d'ancrage, notamment à l'aide de véhicules télécommandés, et les éventuelles opérations d'entretien en décaissant.



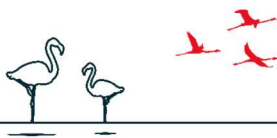
Salle de contrôle et d'opération du parc éolien de Dieppe Le Tréport (EMDT) (OW)



3.5 Allotissement prévisionnel pour la phase de Démantèlement

Sur le même modèle que celui envisagé pendant la phase de construction, OW envisage pour le Projet EFLO une structure multi-lots concernant les contrats relatifs au Démantèlement, de la manière suivante :

- Des bureaux d'études, d'ingénierie et conseils pour l'appuyer dans les études qui seront menées avant les opérations d'enlèvement, l'évaluation des impacts potentiels sur l'environnement et les activités existantes, et les études d'ingénierie des opérations de démantèlement ;
- Le Projet EFLO conclura des contrats de services et de recyclage, réemploi ou réutilisation pour le démantèlement du parc éolien portant notamment sur :
 - Le démontage de l'ensemble des composants du Parc éolien et rapatriement à terre, avec des moyens similaires à ceux utilisés pour leur installation,
 - Le recyclage des éoliennes (nacelles, pales, mâts, aimants des génératrices), des flotteurs et ancrages,
 - Le retrait des protections (si nécessaire) et la récupération des câbles électriques inter-éoliennes et des câbles de raccordement, puis leur recyclage.

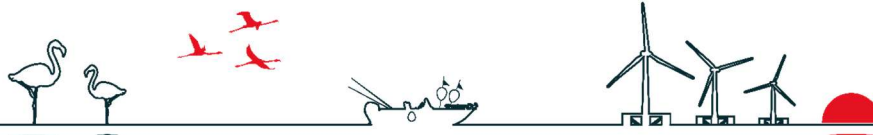


4. Besoins à pourvoir en termes de compétences et certification

4.1 Exemple de prestations mobilisées et compétences associées

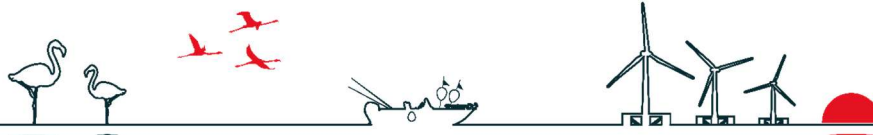
Un projet éolien offshore flottant mobilise de très nombreuses compétences. Le tableau ci-dessous en illustre certaines, en mettant notamment en lumière celles que des PME sont en mesure de fournir, comme cela a déjà été démontré sur d'autres projets d'éolien en mer d'OW.

PHASE DE DÉVELOPPEMENT	
Management de Projet	Assistance au Projet, HSE, communication et concertation, expertise juridique, gestion administrative et comptabilité
Environnement, autorisations administratives, parties prenantes	Études environnementales concernant les différents compartiments, prestations d'information, concertation et événementiel
Études du site	Études géophysiques, bouée météocéanique, Lidar flottant, UXO, analyses techniques, affrètement de navires
Ingénierie	Études techniques
PHASE DE CONSTRUCTION	
AÉROGÉNÉRATEURS	
Nacelles	Fourniture de composants et de sous-ensembles (mécaniques, électriques, électroniques, structure de la nacelle), équipements de l'outil industriel
Pales	Fournitures des outillages, des matières premières, équipements de l'outil industriel
Sections de mâts	Échelles, éléments des ascenseurs, systèmes électriques, câblages
Transport	Logistique portuaire
Travaux en zone portuaire	Manutention
FLOTTEURS	
Aciers secondaires	Sous-ensembles mécano-soudés, découpe métallique, dispositifs d'accostage, peinture, traitement de surface, tuyauteries/pompes/système de contrôle commande du remplissage/vidange des ballasts
Assemblage des flotteurs	Manutention, soudage, échafaudages, équipements de l'outil industriel
CÂBLES INTER-ÉOLIENNES	
Accessoires, passage de câbles	Fourniture de composants
Protection des câbles	Fourniture et installation des dispositifs de protection



AUTRES SERVICES	
Port phase construction	Travaux d'adaptation des infrastructures portuaires, location de locaux, prestations sécurité et surveillance, entretien des locaux
Base d'exploitation et maintenance	Construction des locaux (bureaux, ateliers, stockage), architecte, réalisation VRD, construction et installation pontons et grue
Prestations maritimes	Affrètement navires de transfert de personnel, navires de surveillance, bouées de marquage, plongeurs
Coordination des travaux en mer	Système de management, informatique, systèmes de communication, surveillance radar, météo
Autres services	Équipements de sécurité, formation sécurité maritime, ravitaillement
Consultants	Représentation du client pour suivi travaux en mer, en usine et en zone portuaire
Experts	Représentant assurances, inspection navires
Études environnementales	Mesures et suivis environnementaux, dispositif d'effarouchement oiseaux ou mammifères marines
Management de Projet	Prestations externalisées : assistance au Projet, communication, juridique, gestion administrative et comptabilité
Gestion des déchets	Prestations externalisées : préparation des matériaux pour recyclage, destruction de déchets

PHASE D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE	
Maintenance des aérogénérateurs	Sous-traitance de travaux : mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques, métalliques, composites
Inspection des flotteurs, des systèmes d'ancrage et des câbles	Plongeurs, mise en œuvre et maintenance de robots sous-marins, fourniture de composants de ces robots, sous-traitance de travaux (métalliques, mécaniques, électriques, électroniques)
Transport des personnels	Armement des navires de transfert, construction et maintenance de ces navires
Exploitation de la base de maintenance	Prestataires : manutention, sécurité, surveillance, entretien des locaux, logistique portuaire
Suivis environnementaux	Bureaux d'études, affrètement de navires pour mesures et observations, entretien des systèmes de mesures
Management de Projet	Prestations externalisées : assistance au Projet, communication, juridique, gestion administrative et comptabilité, RSE

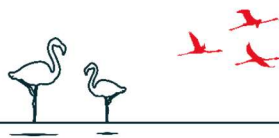




Sacs de granulats pour maintenir les câbles inter-éoliennes fournis par l'acteur local Nexstone et issu d'une carrière vendéenne pour le parc de l'île d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN).



Les équipes d'Atlantique Manutention en étroite collaboration avec Siemens Gamesa Renewable Energy pour la logistique des pales du parc EMYN.



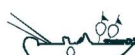


Base de maintenance du parc éolien de Dieppe Le Tréport (EMDT) construite à 100% par des acteurs locaux

4.2 Dispositions communes aux différents contrats

Le Projet EFLO établira un corps de règles communes qui devront impérativement figurer dans les contrats clés signés avec les prestataires et sous-traitants éventuels et qui pourront porter, à titre d'exemple et de façon non limitative, sur :

- **Exigences en termes de délai, qualité, prix, garanties, assurances, santé, sécurité, sûreté et environnement**
 - Les exigences fondamentales, imposées systématiquement à toute prestation par le Producteur en termes de **capacités techniques et financières, qualité, garanties et assurances** ;
 - Les conditions nécessaires **avant toute prestation, à savoir notamment le respect de la politique OW en santé, sécurité, sûreté et environnement, et de gestion des coactivités** ;
 - Le **droit d'arrêter toute prestation en cas de danger grave et imminent** ;
 - Les **dispositions spécifiques** prévues et la **répartition des responsabilités** ;



- L'engagement du **strict respect des lois et règlements applicables** en matière notamment d'éthique, de droit social, de droit du travail et de l'environnement ;

- **Conformité et éthique**

Des clauses permettant d'assurer que le Projet sera conduit avec rigueur et intégrité conformément aux standards d'éthique d'OW (<https://www.oceanwinds.com/ethics/>). Ce **programme éthique** pourra comprendre notamment :

- **L'élaboration d'une charte éthique** et sa diffusion auprès des collaborateurs ;
- La mise en place de **procédures spécifiques applicables au Projet** et portant sur certains sujets les plus sensibles, notamment l'embargo de certains pays, les cadeaux et invitations, les partenariats et mécénats, les conflits d'intérêts ;
- Des **actions de formation** destinées aux personnes intervenantes sur le Projet ;
- Des **actions tournées vers les cocontractants** avec qui le Projet conclura des contrats, avec notamment la conduite d'enquêtes éthiques et l'insertion dans les contrats d'engagements spécifiques associés.

- **Développement territorial**

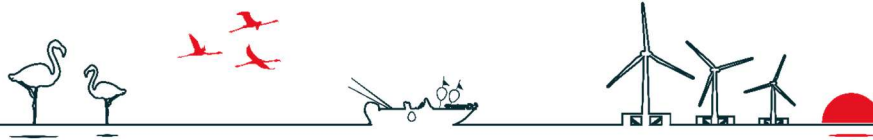
En fonction de l'objet de la prestation, les contrats pourront inclure des clauses spécifiques en matière, par exemple, de recours aux PME, d'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ou en situation de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, de consultation de la chaîne de valeur locale, de formation et d'emploi.

- **Empreinte carbone, circularité et recyclabilité**

En fonction de l'objet de la prestation, les contrats pourront inclure des clauses spécifiques visant à minimiser l'empreinte carbone et recycler les composants en fin de vie, en particulier pales et aimants permanents.

4.3 Méthodologie de sélection des fournisseurs

Chez OW, nous considérons que nos fournisseurs jouent un **rôle fondamental** dans la réussite de nos projets, car ils sont un élément clé pour atteindre nos objectifs et sont un levier majeur de développement économique, en particulier local. OW, en **tant qu'acteur majeur de l'éolien offshore, dispose d'une base de données étendue et de relations privilégiées** avec l'ensemble des principaux fournisseurs de ce marché. Dans le cadre de notre réponse à l'appel d'offres, des **lettres d'intention** ont été signées avec de nombreuses entreprises dont les compétences ont d'ores et déjà été identifiées, en particulier localement.



De plus, nous cherchons en permanence à **étendre** notre base de données, notamment auprès des fournisseurs situés dans le pays et régions concernés par nos projets. En ce sens, nous invitons l'ensemble des sociétés intéressées à **se référencer** directement auprès de nous.

Comment se référencer ?

Dans notre base de données fournisseurs, accessible directement sur notre site internet : <https://www.oceanwinds.com/suppliers/>

Il est important, pour les acteurs qui le souhaitent, de se référencer sur notre base de données afin de pouvoir être identifiés et sollicités lors de nos futures consultations. Ce référencement nous permet de mieux connaître les expertises disponibles, de vous intégrer dans nos démarches de « *sourcing* », et de garantir une information équitable à l'ensemble des acteurs potentiels. Cela augmente les chances d'être contactés pour des périmètres et lots pertinents, en lien avec vos compétences, par EFLO ou par d'autres projets OW.

Ce référencement permettra aussi à EFLO de faire connaître aux fournisseurs de rang 1 voire 2 les PME qui pourraient se positionner en contrat de sous-traitance.

Le **développement économique local** est un facteur déterminant pour l'acceptation du Projet par le public et par toutes les parties prenantes. Le Projet EFLO a l'ambition de construire un Projet de territoire porteur de retombées économiques en termes d'emplois locaux et régionaux.

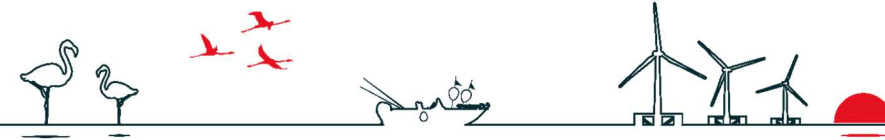
Dans la chaîne d'approvisionnement, le Projet EFLO contractualisera les prestations auprès de fournisseurs de rang 1 qui eux-mêmes contractualiseront auprès d'entreprises de rang 2 et ainsi de suite. Selon la prestation, les entreprises de la Région pourront ainsi être amenées à être des fournisseurs de rang 1, de rang 2 voire de rangs plus éloignés.

Il importe donc que :

- Les entreprises de la Région puissent **connaître l'organisation industrielle** prévue afin de se positionner dans la chaîne de valeur et de connaître ainsi les clients potentiels ;
- Les fournisseurs de rang 1 et suivants puissent **connaître le tissu industriel** local, les entreprises et leurs compétences.

Le processus envisagé à ce stade par le Projet EFLO vis-à-vis des principaux fournisseurs de rang 1 consiste à :

- **Identifier** des lots de rangs 2 et 3 qui pourraient être réalisés en totalité ou en partie par des entreprises locales (en cours) ;
- **Identifier** les entreprises locales qui pourraient se positionner sur ces lots (en cours) ;



- Demander aux fournisseurs de rang 1 de **consulter** les entreprises ainsi identifiées (à venir) ;
- Demander aux fournisseurs de rang n de **répercuter** ce processus vers leurs fournisseurs de rang n-1 (à venir).

Pour l'identification de ces entreprises locales, le Projet EFLO et ses fournisseurs, notamment de rang 1, travailleront principalement avec l'Agence de Développement Économique de la Région **Ad'Occ** et avec le cluster d'entreprises **Wind'Occ**. D'autres clusters seront également sollicités (Mecanic Valley, ITS Fusion, Robotics Place, EDEN...) ainsi que les Pôles de compétitivité : Pôle Mer Méditerranée, Derbi, Aerospace Valley.

Wind'Occ, le cluster régional d'Occitanie dans l'éolien en mer



Depuis 2017, Wind'Occ soutien et anime un réseau de plus de 200 acteurs positionnés ou susceptibles de se positionner sur l'éolien en mer. Il mobilise également plusieurs pôles régionaux de compétences industrielles en mesure de se positionner sur ce marché : la mécanique et les industries métalliques dans le Biterrois, la *Mecanic Valley* dans le Lot et l'Aveyron, les acteurs de l'exploitation – maintenance, les fabricants de drones, robots sous-marins, capteurs, etc.

L'annuaire Wind'Occ est disponible au lien suivant :

<https://windocc.agence-adocc.com/>

Comité Stratégique de filière pour l'éolien en mer d'Occitanie



L'État et la Région Occitanie ont créé en juin 2025 un Comité stratégique de filière pour l'éolien en mer d'Occitanie. Sur base d'une feuille de route partagée, cette instance a vocation à rassembler autour de l'État et de la Région l'ensemble des acteurs économiques de l'éolien flottant en Occitanie. L'objectif est d'y traiter tous les enjeux de la filière, de l'amont à l'aval, ainsi que de prendre en compte les effets indirects de l'éolien en mer. Les acteurs s'y rencontrent afin de concilier le développement de la filière avec les activités touristiques et les autres usages, notamment liés à la pêche, et également favoriser l'acceptabilité des projets auprès de la population locale.



Le projet EFLO participe en outre à des événements professionnels pour **diffuser régulièrement de l'information** sur le projet et participer à des **réunions d'échange (BtoB)** avec les sociétés locales intéressées. Le projet était par exemple présent lors des événements suivants sur l'année écoulée :

- Journée filière Wind'Occ – Port-La Nouvelle ; 02 Juin 2026
- Salon Seanergy – Nantes ; 21 Mai 2026
- Rencontres Economiques Blue Tech, Escala – Sète ; 31 Mars 2026
- Salon Floating Offshore Wind Turbines (FOWT) – Montpellier ; 25 Mars 2026
- Forum des énergies renouvelables Energaïa – Montpellier – Pérols 11 Décembre 2025
- Les Rendez-vous SudEole – Marseille 25 Novembre 2025



Journée filière Eolien Flottant à Port-La Nouvelle, organisée par Ad'Occ et Wind'Occ autour de ses partenaires le Pôle Mer Méditerranée, le Pôle de compétitivité DERBI-Cemater et le Parlement de la Mer d'Occitanie.

Le projet EFLO dispose d'autres leviers pour s'assurer que ses **besoins en compétences et certification soient communiqués** aux entreprises du territoire, notamment par la mise en œuvre d'AMI, d'appels d'offres ou encore d'appels à projet sur des lots ou thématiques spécifiques.

Pourquoi le recours à un AMI ?

Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une procédure utilisée pour identifier des acteurs économiques (entreprises, associations, etc.) susceptibles d'être intéressés par un projet ou une problématique qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

L'AMI se situe en amont d'un marché public ou d'un appel à projet et agit comme une phase exploratoire. Il permet de sonder le marché et de recueillir des informations précieuses pour la suite de son projet.

Cette démarche nous permet de préparer des consultations plus ciblées, efficaces et adaptées aux enjeux du territoire.

Les AMI sont publiés sur la **plateforme CCI Business**. Afin de suivre la publication de ces derniers, nous vous conseillons de vous inscrire sur le site : <https://ccibusiness.fr/>

A quoi sert le processus d'appel d'offre ?

Il s'assure de la mise en concurrence et le partage des informations clés qui permettent aux répondants de monter des dossiers qui répondent aux besoins communiqués.

4.4 Retour d'expérience des fournisseurs locaux qui souhaitent se diversifier dans l'éolien en mer

Chez OW, nous encourageons activement la participation des entreprises locales à nos projets. Toutefois, pour garantir une collaboration efficace et durable, il est essentiel de prendre en compte plusieurs **éléments clés**, dès les phases préparatoires :

1. Anticiper le temps long du projet

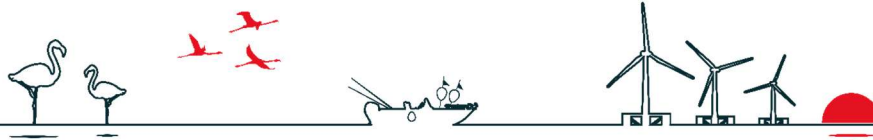
Nos projets s'inscrivent dans des calendriers pluriannuels. Il est donc important pour les entreprises locales d'adopter une vision à long terme, de mobilisation progressive des ressources et de continuité d'activité.

2. Comprendre la stratégie d'allotissement

Nous favorisons une répartition des lots adaptée à la diversité des besoins – comme expliqué plus haut. Il est essentiel de bien analyser les opportunités selon cette stratégie d'allotissement afin de positionner votre entreprise sur les segments les plus pertinents et pour s'adresser aux bons contractants et/ou sous-contractants responsables des lots en question.

3. Se former en amont en langue anglaise

La maîtrise de l'anglais, notamment technique, est indispensable, tant pour les échanges avec nos équipes que pour la documentation contractuelle. Nous recommandons aux



entreprises de former leurs personnels à l'anglais professionnel dès les premières phases de préparation.

4. Se préparer aux exigences HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)

Le respect strict des normes HSE fait partie de nos priorités. Les entreprises partenaires doivent s'engager à suivre des formations spécifiques et à mettre en place des procédures internes conformes à nos standards pour garantir la sécurité de tous les intervenants et de l'ensemble des opérations.

Pour les entreprises souhaitant se positionner, notamment dans les phases d'installation ou de maintenance en mer, il est essentiel que chaque intervenant – qu'il soit salarié, sous-traitant ou prestataire – soit formé aux standards de sécurité reconnus à l'échelle internationale.

C'est l'objectif de la formation GWO (Global Wind Organisation), aujourd'hui obligatoire pour accéder aux chantiers offshore. Développée par les industriels du secteur, elle garantit un niveau de sécurité commun à tous les intervenants et constitue un préalable indispensable pour répondre aux appels d'offres et intégrer les chaînes de sous-traitance.

En se dotant de cette compétence, les entreprises locales augmentent leur crédibilité et leur capacité à participer activement à la filière.

5. Adopter une rigueur et qualité constante

Nos projets exigent un haut niveau de qualité. Cela suppose un système de management de la qualité structuré, des contrôles réguliers, et une capacité à documenter et tracer les actions. Cette rigueur est essentielle pour réussir les audits et garantir la conformité aux exigences contractuelles.

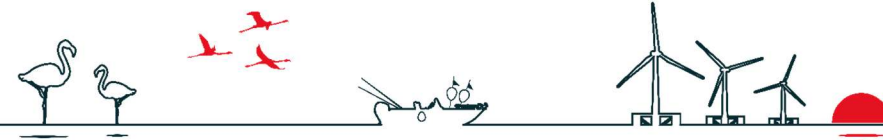
6. Maîtriser les normes documentaires

La production et la gestion documentaire répondent à des normes strictes (codification, archivage, traçabilité). La capacité à fournir une documentation complète, conforme et dans les délais est un critère clé.

Convaincus que les entreprises locales ont un rôle majeur à jouer dans la réussite de nos projets, le partage d'informations clés en amont nous semble donc primordial. Ainsi, nous participons régulièrement sur le territoire à des forums et événements socio-industriels pour informer au fil de l'eau de l'avancement du projet et invitons les fournisseurs potentiels à suivre les actualités du projet sur son site internet, ainsi que sur la page LinkedIn [OW Ocean Winds FRANCE | LinkedIn](#).

Inspirant !

Pour permettre aux PME de pouvoir mieux se situer sur la chaîne de valeur d'un parc éolien
Exemple [ici](#) du 1er répertoire des fournisseurs du projet Eolien en Mer des îles d'Yeu et Noirmoutier.





Projet EFLO

Organisation industrielle prévisionnelle du Projet

